

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
21 septembre 2020

---

**Présents:** M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 35.- INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.L.S.P. - Décret gouvernance - Rapport à présenter par les administrateurs - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales et notamment son article 73;

Vu l'article L6431-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 69 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal;

Vu la présentation du rapport d'activités au sujet de Logivesdre, S.L.S.P. établi par Mme BELLY Sylvia, Echevine-Conseillère communale, administratrice de ladite Intercommunale;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

PREND ACTE

du rapport d'activités au sujet de Logivesdre, S.L.S.P. établi par Mme BELLY Sylvia, Echevine-Conseillère communale, administratrice de ladite Intercommunale (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE

## **Rapport annuel Logivesdre 2019**

### **Activités de la structure et exercice du mandat**

Les activités de la structure sont, et restent la Gestion et Location de logements d'utilité publique, et cette année encore. L'exercice de mon mandat en son sein a confirmé la vocation d'intérêt commun qu'elle poursuit et pour lequel je travaille quotidiennement.

Logivesdre a eu pour vocation tout au long de l'année 2019, d'offrir au public des logements de qualité à loyer modéré dans le respect de l'éthique et avec une approche sociale certaine. De fait, durant cette année, Logivesdre est entré en lien et en partenariat permanent avec les organismes en charge des personnes précarisées dont notre Centre d'Action social ou encore la Ville de Verviers.

Nous suivons à travers le Comité d'attribution, les mouvements et mutations de locataires, les nouvelles attributions de logements, l'étude des priorisations.

Une multitude de dossiers sont passés au Conseil d'administration, ils nous sont été soumis avec analyse et transparence. Pour chacun des dossiers, il a fallu allier respect des règles régissant le logement social, l'équité et surtout respect des familles et du citoyen. C'est notamment là que notre rôle de mandataire public prend son sens. Veiller à l'application et aux services et biens proposés aux citoyens.

Certains logements Logivesdre sont restés vides suite à la constatation de travaux importants à réaliser ou simplement parce qu'ils devaient être rafraichis et rebutent certains candidats. Or la demande de logement public reste importante et l'attente pour certains candidats est longue.

C'est dans ce cadre que durant les Conseils d'administration, j'ai suivi les différents travaux d'entretien, interventions techniques et remises en ordre de logements. Un accent a été mis pour la rénovation des logements vides du patrimoine de Logivesdre pour l'année 2019 (et se poursuivra en 2020) pour satisfaire aux listes de citoyens en attente de logement.

L'autre aspect de l'exercice de mon mandat consiste à veiller à la bonne utilisation du budget annuel, au contrôle des comptes annuels et à l'efficacité des dépenses. Les mouvements financiers nous sont exposés et nous les analysons ensemble lors des différents Conseils d'administration.

Nous avons également veillé à l'application des règles en matière de marchés publics pour chacune des opérations.

Au fur et à mesure des Conseils d'administration et de l'exercice même de mon mandat d'Echevine, j'ai pu développer une certaine expérience et connaissance de la réglementation en matière de logement public. Chaque question quant à un dossier ou une situation particulière, les renseignements sont pris auprès des instances compétentes, ce qui a permis le développement et la mise à jour de mes compétences d'administratrice au sein de la Société de logement Logivesdre.

Sylvia BELLY

Echevine et Administratrice Logivesdre